

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 11-mars-2014

Date de révision 03-mars-2015

Version 2

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** Sportsmaster CRF 23-23-5  
**Code produit** 42610125DA  
**Synonymes** Sportsmaster CRF 23-10-4.2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais. Réservé aux utilisateurs professionnels.  
**Utilisations déconseillées** Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

#### Pour plus d'informations, contacter

INFO-MSDS@EVERRIS.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Int: +44 1235 239 670 (24h)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [EU-GHS]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [EU-GHS]

#### mention d'avertissement

Aucun(e)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Autres risques (UN-GHS)

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Composants	No.-CE.	No.-CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Uree	200-315-5	57-13-6	25 - 40%	Not classified	01-2119463277-33
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	229-347-8	6484-52-2	1 - 5%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Soufre (S)	231-722-6	7704-34-9	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.
<b>inhalation</b>	Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. Rincer abondamment à l'eau.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion:</b>	Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Protection pour les secouristes:</b>	Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
------------------	---

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

<b>Avis aux médecins:</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---------------------------	--

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyen d'extinction approprié:**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

#### **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Mesures de protection individuelles :</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection individuel.
<b>Pour les agents d'intervention</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever à la pelle ou balayer. Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en

utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

§ 8, 12, 13.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

LGK (Allemagne)  
Matériaux d'emballage

Exempté(e)(s)  
Sacs ou en vrac.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette; [www.everris.com](http://www.everris.com)

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

<u>Uree</u>	
Bulgaria - Occupational Exposure Limits - TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - Occupational Exposure Limits - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
Norvège	TWA: 30 µg Hg/g Creatinine STEL: 30 µg Hg/g Creatinine
<u>Nitrate de ammonium; NH<sub>4</sub>NO<sub>3</sub></u>	
TWA	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
<u>Soufre (S)</u>	
Latvia - Occupational Exposure Limits - TWAs	6 mg/m <sup>3</sup> TWA
Russia TWA	6 mg/m <sup>3</sup> TWA 1790

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Eye/face Protection** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**Skin and body protection** Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**General hygiene considerations** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Environmental exposure controls** Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect:	granules
Couleur:	marron, gris, orange.
Odeur	insignifiante
Densité apparente :	800 - 1100 kg/m <sup>3</sup>
pH	aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide, sans objet
point d'éclair	Solide, sans objet
taux d'évaporation	Solide, sans objet
inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	Solide, sans objet
densité de vapeur	Solide, sans objet
Densité	aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
solubilité(s)	aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide, sans objet
Température d'auto-inflammabilité	sans objet
température de décomposition	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion. Sur la base des données des ingrédients.

### 9.2. Autres informations

Sans objet

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Possibility of hazardous reactions**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### **Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Product Information

##### Inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

<b>Eye contact</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Skin Contact</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptoms** Aucune information disponible.

#### Acute Toxicity

**Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Composants	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Uree	= 8471 mg/kg ( Rat )		
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	= 2217 mg/kg ( Rat )		> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Soufre (S)	> 3000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 9.23 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

<b>skin corrosion/irritation</b>	Aucune information disponible.
<b>Serious eye damage/eye irritation</b>	Aucune information disponible.
<b>Respiratory or skin sensitization</b>	Aucune information disponible.
<b>Germ Cell Mutagenicity</b>	Aucune information disponible.
<b>Carcinogenicity</b>	Aucune information disponible.
<b>Reproductive Toxicity</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - Single Exposure</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - Repeated Exposure</b>	Aucune information disponible.
<b>Aspiration Hazard</b>	Aucune information disponible.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Ecotoxicity** Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Composants	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Uree	> 10000: 192 h Scenedesmus quadricauda mg/L EC50	16200 - 18300: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50	-	3910: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10000: 24 h Daphnia magna Straus mg/L EC50
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-

Soufre (S)	-	866: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 14: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	-
------------	---	---	---	---

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

Composants	LOGPOW
Uree	-1.59
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-3.1

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets nocifs**

**Mobilité:** Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer comme produit non utilisé.

**AUTRES DONNÉES**

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMO / IMDG****14.1**

**No ONU:**

Non réglementé

**14.2**

**Nom d'expédition:**

Non réglementé

**14.3**

**Classe de risque:**

Non réglementé

**14.4**

**Groupe d'emballage:**

Non réglementé

**14.5**

**Polluant marin**

Non réglementé

**14.6**

**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

**14.7**

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé

ADR/RID	
<b>14.1</b> No ONU:	Non réglementé
<b>14.2</b> Nom d'expédition:	Non réglementé
<b>14.3</b> Classe de risque:	Non réglementé
<b>14.4</b> Groupe d'emballage:	Non réglementé
<b>14.5</b> Danger pour l'environnement	Non réglementé
<b>14.6</b> Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA	
<b>14.1</b> No ONU:	Non réglementé
<b>14.2</b> Nom d'expédition:	Non réglementé
<b>14.3</b> Classe de risque:	Non réglementé
<b>14.4</b> Groupe d'emballage:	Non réglementé
<b>14.5</b> Danger pour l'environnement	Non réglementé
<b>14.6</b> Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Belgique

Component	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 1 - 5% )	2500 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to Ammonium nitrate is >28% by weight containing <=0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing <=0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)	350 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to Ammonium nitrate is >28% by weight containing <=0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing <=0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)

#### Danemark

Danish Sikkerhedsgruppe aucune donnée disponible

#### France

ICPE Installation classée : article 1331

#### Allemagne

LGK (Allemagne) Exempté(e)(s)  
Classe du danger d'eau (WGK) 1 (Classification de Everris)  
GefStoffV (DE): sans objet

Component	German WGK Section
Uree 57-13-6 ( 25 - 40% )	class 1
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	class 1

6484-52-2 ( 1 - 5% )	
Soufre (S) 7704-34-9 ( 1 - 5% )	class 1

**Union européenne****REACH:**

Component	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 1 - 5% )	Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010)

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Authorizations and/or restrictions on use:**

This product does not contain substances subject to authorization (Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Annex XIV) This product does not contain substances subject to restriction (Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH), Annex XVII)

**Persistent Organic Pollutants**

sans objet

**Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009** sans objet

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

**Section 16 : AUTRES DONNÉES****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H315 - Provoque une irritation cutanée

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

Reach: Registration, Evaluation, authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH statement: CLP (EU) specific hazard statement

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul

- Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de**

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830

données	Règlement (CE) n° 1272/2008
Préparé par:	Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)
Date d'émission	11-mars-2014
Date de révision	03-mars-2015
Reason for revision	***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.